



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 18 juin 2024

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 17 juin 2024

Présidence : Massimo Gili

Préavis n°22-2024 – Exercice 2023 – Rapport de gestion et comptes 2023

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis n°22-2024 – Exercice 2023 – Rapport de gestion et comptes 2023, tel que présenté ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2023, tels que présentés ;
3. de donner décharge à la Municipalité de Borex et au boursier de Borex de leur gestion pour l'exercice 2023.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 20 au 29 juin 2024



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 18 juin 2024

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 17 juin 2024

Présidence : Massimo Gili

Préavis n°23-2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes ;
2. de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'État.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 20 au 29 juin 2024

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3) »



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 18 juin 2024

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 17 juin 2024

Présidence : Massimo Gili

Élections statutaires (pour la durée du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)

Le Conseil communal de Borex élit :

Bureau :

Président :	M. Massimo Gili
1 ^{er} vice-président :	M. Arthur Rambaud
2 ^{ème} vice-président :	M. Roberto Mulone
Scruteurs :	M. Jacques Dancet et Mme Sandrine Dottrens
Scruteurs suppléants :	Mme Thevani Weibel et Mme Sibilla Gili

Commission de Gestion :

Membres :

1. Mme Sibilla Gili
2. M. Jean-François Mäder
3. M. Jean-Claude Ribi

Membres suppléants :

1. Mme Bérangère Longuet
2. M. Arthur Rambaud

Commission des Finances :

Membres :

1. M. Patrick Mouttet
2. M. Roberto Mulone
3. M. Jean-Claude Reiss

4. M. Philippe Liniger
5. Mme Monica Ostwald-Segard

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto